

TITRE DU PROJET : Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments – Poursuite de la sensibilisation, amélioration et promotion des réalisations de la CCE, et mobilisation des intervenants

1. Durée du projet : 18 mois

2. Budget (\$ CA) : 160 000 \$ CA

1^{re} année : 80 000 \$ CA

2^e année : 80 000 \$ CA

3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :

La perte et le gaspillage d'aliments (PGA) suscitent de plus en plus de préoccupations au Canada, au Mexique et aux États-Unis, où près de 170 millions de tonnes d'aliments destinés à la consommation humaine sont perdues ou gaspillées dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris aux étapes de la pré récolte et de la consommation. Les résidus alimentaires qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement représentent une importante source de méthane, un gaz à effet de serre (GES) beaucoup plus puissant que le dioxyde de carbone. La PGA a également des répercussions environnementales et socioéconomiques, notamment en raison de l'utilisation inefficace des ressources naturelles, des pertes financières, de la perte de biodiversité et des problèmes de santé publique. Le fait d'éviter en premier lieu que les aliments deviennent des déchets constitue donc l'une des approches les plus efficaces que le Canada, le Mexique et les États-Unis puissent adopter en vue de réduire les dommages à l'environnement associés à la PGA.

Les résultats du projet intitulé *Mesure et atténuation de la perte et du gaspillage d'aliments*, énoncé dans le Plan opérationnel pour 2017 et 2018 de la Commission de coopération environnementale (CCE), ainsi que du projet intitulé *Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments*, énoncé dans celui pour 2019 et 2020, et de projets antérieurs de la CCE visant à lutter contre le gaspillage alimentaire ont aidé les trois pays (ci-après « les Parties ») en permettant de rédiger des documents fondamentaux, d'identifier des spécialistes et des organismes d'intervenants nord-américains dans ce domaine, et d'élaborer des outils afin de motiver les jeunes à agir dans le but de réduire la PGA et d'aider les entreprises à la mesurer. À ce stade, il existe une possibilité importante de poursuivre les activités de sensibilisation et de communication qui font connaître les documents de la CCE relatifs à la PGA en fonction de deux principaux volets : 1) *l'éducation* (la campagne de sensibilisation des jeunes intitulée *Réduisons la montagne de gaspillage alimentaire* et la [Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire](#)); 2) *la mesure* (le document intitulé [Pourquoi et comment mesurer la perte et le gaspillage d'aliments – Guide pratique 2.0](#) et les documents connexes). Le but principal du présent

projet consiste à tabler sur l'élan qu'ont donné ces précédents projets en continuant de promouvoir les réalisations de la CCE en matière de prévention et de réduction de la PGA, et de sensibiliser le public à leur égard.

4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

En s'appuyant sur les précédents projets de la CCE relatifs à la PGA et sur le matériel qu'elle a élaboré (une trousse d'outils destinée aux éducateurs, un guide pratique destiné aux entreprises et aux organisations, des vidéos éducatives et des microsites thématiques), ce projet soutiendra la participation des intervenants et des membres du public mobilisés grâce à la campagne de sensibilisation et aux webinaires organisés en 2019 et en 2020.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

La coopération trinationale dans ce domaine accroît la connaissance du défi que constitue la prévention, la récupération, le recyclage et la réduction des pertes et du gaspillage d'aliments. Cette coopération renforce la capacité de recruter des partenaires et des spécialistes nord-américains de premier plan, tout autant que d'autres collaborateurs internationaux des secteurs public et privé, ce qui apporte une valeur ajoutée aux Parties. Étant donné que les aliments non consommés représentent non seulement des coûts sur les plans social, environnemental et économique, mais aussi une importante possibilité : le fait d'agir afin de prévenir et de réduire la perte et le gaspillage d'aliments. Cela offre un « triple avantage » particulier aux entreprises, aux établissements et à d'autres organisations qui permet de réduire les coûts financiers en remédiant à l'inefficacité opérationnelle, en soutenant les efforts déployés pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans les collectivités et en réduisant les répercussions du gaspillage sur l'environnement, y compris son empreinte de carbone. Cette coopération trilatérale permet ainsi de tirer parti des ressources en offrant de plus larges débouchés aux solutions technologiques, en élargissant le public cible, et en accroissant la valeur des résultats et des ressources, ce qui permet aux entreprises nord-américaines de disposer de méthodes cohérentes et efficaces pour mesurer la

PGA, et aux jeunes d'avoir une conscience commune des avantages que représente la réduction du gaspillage alimentaire, autant pour eux que pour leur collectivité respective.

7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

L'élaboration des outils de mesure et d'éducation de la CCE a eu lieu avec la contribution de spécialistes nationaux et internationaux afin de définir des synergies et d'éviter les chevauchements. Le projet actuel s'appuie sur ces outils et vise à accroître les efforts de sensibilisation et de communication déployés dans le cadre du projet précédent.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

La CCE a mobilisé des représentants des jeunes issus de collectivités autochtones dans le cadre de l'élaboration de la *Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire*. Le présent projet permettra de promouvoir davantage les réalisations de la CCE qui reflètent les connaissances et l'engagement de ces collectivités à l'égard de la prévention et de la réduction de la PGA, et facilitera leur accès à ce matériel.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Le Secrétariat de la CCE, ainsi que les membres du comité directeur du projet et les intervenants poursuivront leurs activités de sensibilisation et continueront de participer à l'organisation de webinaires et d'ateliers axés sur le renforcement des capacités dans les trois pays.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes):

Organisme ou organisation responsable	Spécialiste	Pays
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Michael Vanderpol	Canada

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Holly Van Boxmeer	Canada
<i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement)	Elle Chang	États-Unis
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), <i>Dirección General del Sector Primario y Recursos Naturales Renovables</i> (DGSPRNR, Direction générale du secteur primaire et des ressources naturelles renouvelables), <i>Dirección de Regulación Forestal</i> (Direction de la réglementation forestière)	Lydia Meade	Mexique
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat), Dirección General del Sector Primario y Recursos Naturales Renovables (DGSPRNR), Dirección de Regulación Forestal	Claudia Sánchez	Mexique
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat), <i>Dirección General de Fomento Ambiental, Urbano y Turístico</i> (Direction générale de la promotion environnementale, urbaine et touristique), <i>Dirección de Gestión Integral de Residuos</i> (Direction de la gestion intégrée des déchets)	Itzel González	Mexique

Autres organismes ou personnes (le cas échéant)	Pays
Consultants (au besoin)	

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget.

OBJECTIF 1	Poursuite de la diffusion et de la promotion des réalisations de la CCE relatives à la prévention et à la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments, ainsi que de la sensibilisation à ces réalisations.	
Activité 1 Budget des 1 ^{re} et 2 ^e années : 80 000 \$ CA	Promotion et sensibilisation continues, et diffusion de la <i>Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire</i> de la CCE. Budget : 1 ^{re} année : 40 000 \$ CA; 2 ^e année : 40 000 \$ CA.	
Réalisations	Accroître la diffusion des documents de la CCE relatifs à la PGA et assurer la présence de représentants de la CCE dans le cadre des conférences et des webinaires pertinents destinés aux éducateurs et aux jeunes.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Sensibiliser le public au problème que représente la PGA en Amérique du Nord et faciliter la diffusion des documents de la CCE au-delà des régions pilotes visées par le projet énoncé dans le Plan opérationnel pour 2019 et 2020.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Des activités de promotion et de sensibilisation ont eu lieu dans trois régions pilotes (dans le cadre du projet précédent énoncé dans le Plan opérationnel pour 2019 et 2020) : à Mérida (Mexique), à Montréal (Canada) et sur la péninsule Olympic (États-Unis).	
Cible (d'ici la fin du projet)	Accroître l'utilisation de la <i>Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire</i> , affermir le réseau des intervenants et des partenaires, et en mobiliser de nouveaux.	
Sous-tâche 1.1	Animation et organisation de webinaires et/ou d'ateliers par la CCE, et participation à des webinaires organisés par d'autres organismes ou établissements.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années.
Sous-tâche 1.2	Élaboration d'une fiche de renseignements ou d'un document semblable pour soutenir les éducateurs, les collectivités et les jeunes dirigeants, et les inciter à utiliser la <i>Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire</i> de la CCE.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années.
Sous-tâche 1.3	Actualisation et application de la stratégie de mobilisation des intervenants et de diffusion en vue d'accroître l'utilisation du matériel au-delà des régions pilotes.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années.
Sous-tâche 1.4	Utilisation des médias sociaux comme plateforme de diffusion d'informations.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années.

Sous-tâche 1.5	Élaboration et traduction du matériel graphique, et offre de services d'interprétation simultanée au besoin.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années.
Sous-tâche 1.6	Transmission et impression du matériel de la CCE sur demande : copies papier de la <i>Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire</i> , cartes postales et autres moyens.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années.
Activité 2 Budget des 1^{re} et 2^e années : 80 000 \$ CA	Promotion et sensibilisation continues, et diffusion du document de la CCE intitulé <i>Pourquoi et comment mesurer la perte et le gaspillage d'aliments – Guide pratique 2.0.</i> Budget : 1^{re} année : 40 000 \$ CA; 2^e année : 40 000 \$ CA.	
Réalisations	Accroître la diffusion des documents de la CCE relatifs à la PGA et assurer la présence de représentants de la CCE dans le cadre des conférences et des webinaires connexes destinés aux entreprises, aux établissements, aux organisations, aux municipalités et aux gouvernements étatiques et provinciaux.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Renforcer la sensibilisation au défi que représente la perte et le gaspillage d'aliments aux diverses étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, et promouvoir les documents connexes de la CCE.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Promouvoir les documents révisés traitant de la mesure de la PGA et de la sensibilisation à ce phénomène dont la publication a eu lieu dans le cadre du projet précédent énoncé dans le Plan opérationnel pour 2019 et 2020.	
Cible (d'ici la fin du projet)	Accroître l'utilisation du <i>Guide pratique 2.0</i> , affermir le réseau des intervenants et des partenaires et en mobiliser de nouveaux.	
Sous-tâche 2.1	Animation et organisation de webinaires et/ou d'ateliers par la CCE, et participation à des webinaires organisés par d'autres organismes ou établissements.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années.
Sous-tâche 2.2	Élaboration d'une fiche de renseignements ou d'un document semblable, afin de soutenir les intervenants de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de les inciter à utiliser le <i>Guide pratique 2.0</i> .	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années.
Sous-tâche 2.3	Actualisation et application d'une stratégie de diffusion en vue d'accroître l'utilisation du matériel.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années.
Sous-tâche 2.4	Utilisation des médias sociaux comme plateforme de diffusion d'informations.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années.
Sous-tâche 2.5	Élaboration et traduction de matériel graphique, et offre de services d'interprétation simultanée au besoin.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années.

12. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effet escompté (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*
À la fin du projet, la CCE aura organisé une série de webinaires et d'ateliers, et y aura participé afin de promouvoir davantage les documents traitant de la PGA.	La CCE a organisé une série de webinaires (au moins un par volet) et/ou y a participé.
À la fin du projet, une base importante d'utilisateurs de la <i>Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire</i> , du <i>Guide pratique 2.0</i> et des documents connexes sera établie.	La diffusion du matériel (versions sur papier ou numériques) a eu lieu, et le trafic vers les microsites relatifs à la PGA est maintenu.
À la fin du projet, le réseau des intervenants et des partenaires en matière de PGA sera affermi, et la CCE aura communiqué avec d'autres partenaires et intervenants.	La CCE a conclu des partenariats et pris des mesures concertées. * SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.